

<p style="text-align: center;">CAHIER DES CHARGES EVALUATION EXTERNE FIN DE PROGRAMME QUINQUENAL MALI</p>
--

Personne de contact : **Eric Somerhausen**, Responsable des Partenariats et Programmes, Croix Rouge de Belgique.

1. Présentation du commanditaire et de l'action à évaluer

Le présent appel d'offre concerne une évaluation externe de redevabilité d'un Programme de développement quinquennal (2017-21) financé par la coopération belge (DGD).

1.1 Le commanditaire

La Croix-Rouge de Belgique fait partie du mouvement Comité International et Fédération Internationale de la Croix-Rouge. A ce titre elle soutient notamment le Croix-Rouge malienne en matière d'actions humanitaires et de développement, visant à améliorer la condition des plus vulnérables, c'est-à-dire ceux qui sont les plus exposés à des situations qui menacent leur survie ou leur aptitude à vivre avec un minimum de sécurité sociale et économique et de dignité humaine. Le présent programme vise à contribuer à cette mission de base.

Les actions de la Croix-Rouge sont en toutes circonstances guidées par les sept Principes fondamentaux : **humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité.**

La Croix-Rouge de Belgique apporte son soutien financier (coopération belge), assure un monitoring des réalisations et rends compte des résultats au bailleur de fonds.

1.2 Présentation de l'action à évaluer

Le projet a pour but d'améliorer la résilience des communautés face à l'insécurité alimentaire et aux effets du changement climatique dans 18 villages des cercles de Koulikoro et Tominian.

Pour y parvenir, et sur la base d'une théorie du changement, le projet s'articule autour de quatre résultats à long terme :

1. Une augmentation de la production alimentaire (agricole, maraichère et animalière), accompagné d'une diversification du régime alimentaire afin d'augmenter durablement la sécurité alimentaire des ménages vulnérables ciblés.
2. Les capacités de préparation des autorités publiques, des organisations de la société civile et des communautés locales aux situations les plus urgentes sont accrues au sein des communes ciblées dans les cercles de Koulikoro et Tominian.
3. Les communautés locales connaissent mieux les bonnes pratiques d'hygiène, de protection de l'environnement et de gestion de l'eau potable et d'assainissement et augmentent leur utilisation d'infrastructure d'assainissement de base dans les 18 villages ciblées de Koulikoro et Tominian.
4. Dans les zones ciblées par le programme, le comité régional de Koulikoro ainsi que le comité local de Tominian est en capacité de mobiliser son réseau de volontaires afin de mener des actions de plaidoyer et de suivi pour améliorer la résilience et assurer la participation active de la communauté aux activités de la Croix-Rouge.

D'autre part, les organisations de la société civile (OSC) et les acteurs institutionnels (AI) financé par la coopération belge, doivent également se rassembler autour d'un cadre stratégique commun (CSC) par pays ou par thème. C'est notamment le cas au Mali. Les CSC servent de cadre global pour le développement de synergies entre les organisations. Les CSC sont censées également contribuer à l'apprentissage collectif et à une participation accrue des partenaires locaux.

2. L'évaluation

2.1. Justification de l'évaluation et attentes

L'objectif de l'évaluation consiste à analyser les réalisations du programme mis en œuvre depuis le début 2017. Il s'agit d'analyser le programme quinquennal selon les critères standards d'évaluation (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité et impact).

Cela consiste donc à identifier les principaux succès et défis, les principales leçons apprises, les bonnes pratiques, ainsi que les conclusions et recommandations suite aux 5 années de mise en œuvre.

2.2. Critères et questions à formuler

L'évaluation abordera l'analyse du projet selon les critères standards d'évaluation (pertinence, complémentarité/cohérence, efficacité, efficience, durabilité, impact). Par ailleurs, elle s'étendra de manière plus détaillée sur les questions suivantes :

1. Pertinence :

- Est-ce que les actions concrètes mises en œuvre dans le cadre de ce projet au profit des communautés sont pertinentes au regard de leurs besoins identifiés ?
- Le projet s'insère-t-il dans les politiques nationales et priorités stratégiques du pays ?
- Le projet s'insère-t-il dans le contexte institutionnel et s'appuie-t-il sur les structures officielles afin de renforcer l'existant ?

2. Complémentarité/cohérence :

- Quelle a été la valeur ajoutée de la collaboration avec les services techniques décentralisés de l'Etat au niveau national et local (Koulikoro et Tominian) ? Quelles en sont les limites ?
- Les autres acteurs de développement intervenant dans la zone ont-ils été pris en compte et des synergies ont-elles été initiées et valorisées en suffisance ?
- Le projet est-il en cohérence avec la stratégie de la CRM ?

3. Efficacité :

- Quel a été le degré d'atteinte de l'objectif spécifique (outcome), tel que prévu à la fin de l'année 2021 ?
- Dans quelle mesure les aspects liés au genre ont-ils été pris en compte dans le projet ?
- Dans quelle mesure le respect et la protection de l'environnement ont-ils été pris en compte ?
- Quels éléments ont été un frein ou un levier à l'atteinte des résultats et indicateurs du cadre logique ?

- Dans quelle mesure les activités et la mobilisation communautaire insufflée dans le cadre de ce projet a contribué à l'atteinte des résultats du projet ?
- Est-ce que la structure du projet, l'implication des branches (et de leurs volontaires) et leur rôle dans ce projet a permis une mise en œuvre efficace du projet (apport de la CRM) ?
- Quel a été l'apport du projet en termes de renforcement de capacités de la CRM ?
- Quel a été la capacité de la CRM a faire face aux imprévus (COVID-19, etc..) ?
- Quels sont les bonnes pratiques identifiées et comment sont-elles diffusées au sein de la CRM ?

4. Efficience :

- Dans quelle mesure les moyens mis à disposition ont-ils été adéquatement utilisés pour atteindre les résultats ?
- L'implication des volontaires a-t-elle contribué à une allocation plus efficiente des ressources ?
- L'adéquation entre moyens disponibles et résultats attendus était-elle appropriée ?

5. Impact (à long terme) :

- Appréciation de l'impact du projet sur l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et de la diversification de la consommation au bout de 5 ans ?
- Appréciation de l'impact du projet sur le développement institutionnel de la CRM (niveau central, régional et local) ?
- Quels sont les effets durables positifs ou négatifs, direct/indirects, souhaités ou imprévus, a tous les niveaux (individuel, communautaire, système de santé) induits par le projet ?

6. Durabilité :

- Dans quelle mesure les branches et leurs volontaires impliqués dans le projet, contribuent-elles d'une part à la durabilité des effets du projet ?
- Dans quelle mesure la stratégie de sortie du projet va-t-elle permettre de pérenniser les acquis du projet ?
- Dans quelle mesure la mobilisation communautaire insufflée dans le cadre de ce projet va perdurer après le retrait du projet ?
- Quel sont les rôles des services de l'Etat en lien avec la durabilité des actions entreprises ?
- Quels sont les principaux éléments pouvant mettre à mal les résultats obtenus ?
- Dans quelle mesure ce projet a-t-il contribué à la construction de la résilience des communautés, (en référence aux piliers de la FICR) ?

7. Contribution au CSC : les complémentarités et synergies réalisées et bénéfiques tirés, degré d'implication dans approches et cibles CSC, valeurs ajoutées...

2.3 Déroutement de l'évaluation et éléments méthodologiques

1. Phase de Cadrage :

Une première phase d'étude documentaire sur le programme et de discussion avec les commanditaires. La phase de cadrage vise à permettre aux évaluateurs d'approfondir leur connaissance des enjeux de l'évaluation, à ajuster le choix, la formulation et la structuration des questions évaluatives (critères de jugement, indicateurs), et à préciser les modalités de collecte et d'analyse des données qui seront proposées pour y répondre.

Output de cette phase : une note méthodologique comprenant notamment :

- les questions d'évaluation, reformulées et complétées à partir des critères de la section 2.2 ;
- les méthodes de collecte et les outils de collecte de l'information pour la phase de terrain avec une attention particulière à la collecte d'informations auprès des bénéficiaires et des communautés;
- Un chronogramme indicatif de réalisation des visites auprès des partenaires au Sud et des communautés (pour lequel il sera tenu compte de périodes sensibles pour des motifs culturels, politiques ou religieux).

2. Phase d'évaluation

Durant cette phase, les consultants rendront visite sur le terrain. La méthodologie proposée devra assurer la collecte d'une information nécessaire et suffisante, vérifiée tant auprès des partenaires que des communautés et des bénéficiaires finaux. Une étude de cas sur les changements de comportement que le projet a produit devra aussi être réalisée. Dans cette optique, les évaluateurs devront maîtriser les techniques particulières d'enquête et d'interview au sein des groupes de bénéficiaires finaux notamment (outils divers et croisement d'informations).

A la fin de la mission terrain, une réunion de restitution sera organisée dans le pays avec le comité d'évaluation.

Outputs de cette phase :

- Une présentation par l'évaluateur au démarrage de l'évaluation de la méthodologie d'évaluation (approche, critères, outils);
- Un Powerpoint de restitution de constats et recommandations pour le partenaire local (à Koulikoro si la situation le permet)
- Un compte-rendu des discussions et du positionnement initial des partenaires sur les recommandations émises.

3. Phase de rapportage et de consolidation

Après la mission sur le terrain et endéans les 10 jours de la fin de cette phase un rapport écrit sera envoyé aux commanditaires. Le comité d'évaluation examinera le rapport et enverra aux évaluateurs des commentaires consolidés dans les 15 jours ouvrables. Les évaluateurs auront 10 jours pour intégrer les commentaires et envoyer un rapport final.

Outputs de cette phase :

- Un pré-rapport final (qui sera discuté avec le Comité de pilotage lors d'une réunion virtuelle avec les évaluateurs)
- Un rapport final en français (max. 50 pages, annexes exclus)

Le rapport devra se présenter comme suit :

1. Introduction
2. Table des matières
3. Synthèse
4. Méthodologie
5. Constats
6. Analyses et facteurs explicatifs
7. Conclusions et enseignements
8. Recommandations spécifiques et réalisables, structurées en fonction de leurs destinataires
9. Illustration des bonnes pratiques identifiées (étude de cas)
10. Les annexes (à attacher à la version finale du rapport) contiendront notamment
 - les termes de référence
 - les notes méthodologiques
 - la liste des documents consultés
 - les outils de collecte de données (qualitative et quantitative)

2.4 Sources d'information disponibles

- Rapport de l'enquête ménage AN3 et finale menée par la CRM (à l'aide du logiciel KOBO).
- Documents de projet (cadre logique, TOC, proposition etc).
- Rapports narratifs (annuel et semestriel) nécessaires à la collecte d'informations.
- Rapport d'enquête initiale menée par la CRM (à l'aide du logiciel KOBO).

2.5 Calendrier indicatif

Mi-Octobre	Ouverture des offres et sélection du consultant
Fin-octobre	Signature du contrat
Semaine 1 en novembre	Briefing + lecture de documents + Remise de la note méthodologique (cadrage)
Entre début décembre 21 et fin Janvier 22	Missions terrain
Première semaine de Février 22	Séance de restitution terrain
Fin Février 22	Remise du pré-rapport
Avant mi mars 22	Remise du projet de rapport final et de ses annexes

2.6 Gestion et suivi

Un Comité d'évaluation (3 membres de la Croix-Rouge de Belgique – Représentant Pays, Responsable Partenariats et Programmes et l'adjointe des Responsables Partenariat et Programmes) assurera un suivi des travaux selon le calendrier indicatif proposé et exprimera un avis sur la qualité des travaux, le contenu des analyses ainsi que sur les conclusions et les recommandations du rapport.

Les représentants de ce comité d'évaluation, auront également la charge de faciliter l'organisation de l'évaluation sur le terrain et d'organiser la restitution.

2.7 Sécurité

Le soumissionnaire est responsable de la gestion de la sécurité des consultants qui seront envoyés sur le terrain pour effectuer cette évaluation. Au début de la phase terrain, le Représentant pays de la CRB, accompagné du Point Focal Sécurité de la CRM, réalisera avec les consultants un briefing sécuritaire qui visera à donner des conseils utiles pour la sécurité dans le pays.

2.8 Budget disponible

Le montant du budget global disponible pour cette évaluation est de 20.000 € TTC (la CRB n'est pas exonérée de TVA et elle ne peut pas la récupérer). Toute offre supérieure à ce montant sera automatiquement rejetée. Le budget comprend les honoraires de toute l'équipe d'évaluation, les assurances, les per-diem, le logement, les frais de transports internationaux, les frais de communication, administration, secrétariat. Si l'évaluateur le souhaite et dans la mesure du possible, un véhicule et un chauffeur pourrait être mise à disposition de l'évaluateur. Les frais associés (carburant, per-diem du chauffeur, etc.) seront dans ce cas facturés à l'évaluateur et devront être inclus alors dans l'offre financier. La CRB n'acceptera pas des offres dont le montant journalier des honoraires est supérieur à 700 € TTC. Tous les coûts encourus par le prestataire relatifs à l'établissement de son offre seront supportés par le prestataire. Le présent marché est un marché à prix global, ce qui signifie que le prix global est forfaitaire, aucune révision de prix ne sera possible.

3. Exigences

3.1 Profil des évaluateurs

Les compétences attendues de l'équipe d'évaluation (au moins 2 personnes pour garantir un croisement des informations recueillies et un partage d'opinion avec minimum une personne ressortissante du pays visité) :

1. Au moins 5 à 10 ans d'expérience de conduite et/ou d'évaluation de programme, en lien avec les thématiques liées à la Résilience particulièrement en Afrique Sub Saharienne.
2. Une connaissance et expérience des politiques et du système administratif au Mali.
3. Excellente maîtrise du français parlé et écrit et de la langue locale (au moins l'un des 2 consultant).
4. La connaissance du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un atout supplémentaire.
5. Un équilibre des genres dans la composition de l'équipe est également souhaité.

3.2 Éthique et déontologie

Les évaluateurs devraient prendre toutes les mesures raisonnables pour garantir que l'évaluation est conçue et menée de manière à respecter et à préserver les droits et le bien-être des personnes et des communautés auxquelles elles appartiennent ; qu'elle est techniquement exacte, fiable et légitime ; qu'elle est réalisée de façon transparente et impartiale ; et qu'elle contribue à promouvoir l'apprentissage institutionnel et la responsabilisation. Par conséquent, l'équipe d'évaluation devrait respecter les normes d'évaluation et les pratiques applicables énoncées dans le Cadre d'évaluation pour la Fédération internationale joint au présent cahier des charges.

Les normes de la Fédération internationale en matière d'évaluation sont les suivantes :

- I. Utilité : les évaluations doivent être utiles et utilisées.
- II. Faisabilité : les évaluations doivent être réalistes, diplomatiques et gérées de façon rentable et sensée.

- III. Éthique et licéité : les évaluations doivent être réalisées dans le respect de l'éthique et des lois, en veillant tout particulièrement au bien-être des personnes qui y participent ou qui en subissent les effets.
- IV. Impartialité et indépendance : les évaluations devraient être impartiales et donner une appréciation détaillée et objective qui tient compte du point de vue de toutes les parties prenantes.
- V. Transparence : les évaluations devraient être menées de façon ouverte et transparente.
- VI. Précision : les évaluations devraient être techniquement exactes et fournir suffisamment d'informations sur les méthodes de collecte, d'analyse et d'interprétation des données pour en démontrer la validité ou le bien-fondé.
- VII. Participation : les parties prenantes devraient être consultées et véritablement associées au processus d'évaluation si cela est possible et justifié.
- VIII. Collaboration : la collaboration entre les principaux partenaires opérationnels dans le processus d'évaluation contribue à renforcer la légitimité et l'utilité de l'évaluation.

Il est également attendu que l'évaluation soit menée dans le respect des sept Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à savoir : 1) l'humanité, 2) l'impartialité, 3) la neutralité, 4) l'indépendance, 5) le volontariat, 6) l'unité, et 7) l'universalité. De plus amples informations sur ces Principes sont disponibles à l'adresse : www.ifrc.org/what/values/principles/index.asp

Équipe d'évaluation et qualifications : résumer la composition de l'équipe d'évaluation et les qualifications techniques requises pour en être membre.

Procédures de soumission des candidatures : décrire clairement les procédures à suivre pour présenter une candidature, les documents à fournir et les délais à respecter.

4. Envoi et traitement de l'offre

4.1 Contenu de l'offre

Document 1 : Offre technique

1. Présentation de votre société :

- 1.1 - Bref historique et descriptif des activités de votre société
- 1.2 - Nombre d'employés
- 1.3 - Chiffre d'affaires et résultats des 3 derniers exercices
- 1.4 – Évaluations déjà réalisées en lien avec l'objet de la présente évaluation
- 1.5 – Connaissance du Mouvement Croix-Rouge

2. Description détaillée de votre offre

- 2.1 Compréhension des attentes concernant cette évaluation
- 2.2 Description détaillée du contenu des étapes proposées (diagnostic, analyses, scénarii, plan d'action, reporting...)
- 2.4 Moyens mis en œuvre, approche et outils préconisés
- 2.4 Points forts et valeur ajoutée de votre offre pour effectuer cette mission

2.5 Planning détaillé

3. Recommandations du Prestataire pour la bonne réalisation de la mission

4. Présentation de l'équipe qui interviendra sur la présente mission et répartition des responsabilités entre ses membres

5. Références sur le type de missions correspondant à la mission du présent appel d'offres y inclus le nom de l'organisation contractante et le nom et le numéro de téléphone d'une personne de contact de l'organisation contractante (la CRB se réserve le droit de contacter les organisations listées comme références)

Document 2 : CV des intervenants (3 pages maximum par intervenant)

Le futur contrat sera conclu en considération des noms et de la qualité des personnes intervenant au titre de la présente mission. Le titulaire du marché identifiera lors de la remise de sa proposition de service une équipe dédiée à l'exécution de la mission et précisera le nom et la qualité des personnes composant la dite équipe. Si ces personnes venaient à quitter la structure du titulaire du marché, le commanditaire se réservera le droit de mettre fin au contrat sans indemnités pour le titulaire.

Document 3 : Proposition financière détaillée

1.1 Engagement forfaitaire

1.2 Décomposition des coûts (taux par profil, nombre de jours proposés, transport, per diem...).

1.3 Échéancier de paiement

1.4 Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée pour justifier que l'entreprise candidate :

- ne se trouve pas en état de faillite ou de liquidation, de cessation de ses activités ou de concordat judiciaire ;
- est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où elle est établie ;
- n'a pas été condamnée par un jugement passé en force de chose jugée pour un délit ou une faute grave qui porte atteinte à son intégrité professionnelle ;
- respecte les normes définies dans les conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;

4.2 Sélection du candidat

Le contrat sera attribué au proposant qui présent le meilleur rapport qualité/prix, notamment en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Offre technique : 40%
- CV des évaluateurs : 40%
- Offre financière : 20%

5. Envoi de l'offre

La réponse complète doit être envoyée par e-mail en versions standard Microsoft Office (Word / Excel) ou en pdf à evaluation.sai@croix-rouge.be avec l'intitulé du message suivant : '**Evaluation externe PA17-21 - Mali**'

La taille du message ne doit pas dépasser 5 Mo. Si cela devait être le cas, nous vous remercions de découper votre réponse en plusieurs e-mails.

Les propositions doivent être envoyées au plus tard le 24 octobre à 23:59 heures.

6. Publication du rapport d'évaluation

Le rapport final sera publié sur le site web de la CRB ainsi que sur le site du Bailleur de fonds. A cette fin, les évaluateurs devront veiller à ce que les rapports et leurs annexes respectent les règles de la RGPD.